

CABINET

Arrêté n° 4 5 0 /MATD-cab portant publication des
résultats de la session inaugurale des Conseils de
département et de commune

**Le ministre de l'administration du territoire
et de la décentralisation,**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 11-2003 du 06 février 2003 portant statut particulier de la
ville de Brazzaville et de la ville de Pointe-Noire ;

Vu l'arrêté n° 306 portant convocation des conseils de département et
de commune en session inaugurale ;

Vu l'arrêté n° 356 rectifiant l'arrêté n° 4364 du 09 août 2002 portant
publication de la liste des conseils locaux élus aux conseils de région et de
commune à l'issue des élections locales du 30 juin 2002 ;

Vu le décret 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par décret n°
2002-364 du 18 août 2002 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu les procès-verbaux en tenant lieu.

ARRETE :

Article premier : Les conseils de département et de commune issus du scrutin du
11 février 2003 se composent ainsi qu'il suit :

DEPARTEMENTS

Brazzaville : conseil départemental et municipal

Président	:	Hugues NGOUELONDELE
1 ^{er} vice-président	:	Jean Enoch NGOMA
2 ^e vice-président	:	Solange KAMARA née NDENDE
1 ^{er} secrétaire	:	Didier POTARD MOHOUSSA
2 ^e secrétaire	:	Pierre MALANDA

Bouenza

Président : Barthélemy NZABA BAKALA
Vice-président : Benjamin NSEMI
Secrétaire : Jean NKOUKA

Cuvette

Président : NDOKO SANGA Romain Joseph
Vice-président : BOUMANDOKI François
Secrétaire : ANGONGA Edouard

Cuvette-Ouest

Président : Richard EYENI
Vice-président : Serge Dominique ITADY
Secrétaire : Pierre NKOUNDJI

Kouilou

Président : Jean Richard BONGO
Vice-président : Jean Baptiste MAVOUNGOU MAKAYA
Secrétaire : Lucile OBA SAUTHAT

Lékoumou

Président : Antoine MAPANGUI
Vice-président : Jean Pierre MISSIE
Secrétaire : Basile LENGOUNGA

Likouala

Président : MBOUDO-NESA Alphonse
Vice-président : BOKAKA MOUEY Fidèle
Secrétaire : DISSONDET Mauth

Niari

Président : EYENGUET Pierrot
Vice-président : MANGOYI Anatole
Secrétaire : IGNOUMBA née KOUMBA Monique

Plateaux

Président : IBOIMBO Jean Pierre
Vice-président : BOEQUINGA Mathias
Secrétaire : OTSIELE Martin



Sangha

Président : NDINGA MAKANDA Accel Armand
Vice-président : NYAMAZOCK Paul
Secrétaire : AKUYA Martin

COMMUNES

Pointe-Noire

Président : Roland BOUITI VIAUDO
Vice-président : Herbulot TCHICAYA
Secrétaire : Jean François KANDO

Nkayi

Président : Daniel MIANTAMA
Vice-président : Jean YALA
Secrétaire : MOUKOUYOU

Dolisie

Président : Jean Michel MAVOUNGOU-NGOT
Vice-président : Jean Didier KOUMBA
Secrétaire : Albertine MABIALA

Mossendjo

Président : Maurice MBOBI
Vice-président : NGOUMA-MBOUNGOU Jean Robert
Secrétaire : TOMBET Daniel

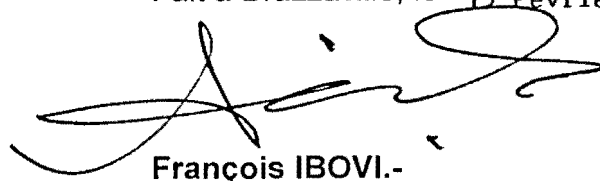
Ouessou

Président : NDOUMBA Jacques
Vice-président : ZOAL Guidas Arthur
Secrétaire : MAKAMBO Patrick

Le présent arrêté sera inséré au journal officiel.

AI

Fait à Brazzaville, le 15 Février 2003



François IBOVI.-